



Quelle carte pour un changement de statut?

Par **khalidu92**, le **27/06/2010** à **11:30**

BonjourrrrrJe suis un Resident marocain en France (j'ai une carte d 'an mention salarie), bientôt je compte me marier avec une française j'aimerais savoir quelle carte de séjour je peux avoir en changeant de statut de salarie a conjoint françaisrrrrmerci d'avance à vous.

Par **jeetendra**, le **27/06/2010** à **11:41**

Bonjour, après le mariage vous bénéficierez normalement d'un titre de séjour vie privée et familiale valable un an, renouvelable à son expiration et vous autorisant à travailler, bon dimanche à vous.